



Février 2021

# en 2021, le pass Culture

étendu à toute la France

pass  
Culture 

## le pass Culture

en quelques mots



Le pass Culture est une **application gratuite** pour les jeunes de 18 ans résidant en France sur laquelle ils disposent de **300€ pendant 24 mois** qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Le pass Culture s'applique à proposer à ses utilisateurs, sur une même plateforme, un maximum d'offres physiques et d'activités culturelles dont ils peuvent profiter autour de chez eux, grâce à la fonctionnalité de **géolocalisation** ainsi que des offres numériques à réserver directement sur l'application.

## le pass Culture... une large offre culturelle

### places et abonnements



de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...

### cours et ateliers



de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

### biens matériels



livres, BD, DVD, disques, vinyles, oeuvres d'art, instruments de musique...

### biens numériques



jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne

### rencontres



avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

### visites



de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

## le pass Culture

un dispositif expérimenté sur 2 ans

Le pass Culture est pensé comme ouvert et partagé : ainsi, une phase d'expérimentation a été lancée afin d'évaluer au mieux les aspirations, les pratiques, les usages et les besoins des jeunes de 18 ans et de tous les acteurs culturels.

**1<sup>er</sup> février 2019** : lancement de l'expérimentation auprès de 12 000 jeunes de 18 ans dans 5 départements pilotes ( Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis )

**6 juin 2019** : élargissement de l'expérimentation à 14 départements : les départements d'origine, ainsi que l'ensemble de la région Bretagne ( les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan ), les Ardennes, le Doubs, la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Val-de-Marne et le Vaucluse.

L'expérimentation du dispositif sur ces 14 départements concernait 135 000 jeunes sur une année civile. Ils disposaient de 500€ sur l'application pour découvrir et profiter d'offres culturelles de proximité. Deux plafonds de 200€ étaient mis en place pour l'achat de biens matériels et pour la réservation de biens numériques afin de les encourager à diversifier leurs pratiques culturelles.

## l'expérimentation du pass Culture

en chiffres (février 2021)

- Une expérimentation dans 14 départements
- **4 700** lieux proposant des offres
- La réservation d'**offres physiques et d'activités culturelles** représentaient **78%** des réservations totales effectuées sur l'application.
- Près de **900 000** réservations effectuées
- Les **offres numériques** représentaient **22%** des réservations totales.

# comment s'inscrire ?

**1** Sur [pro.passculture.beta.gouv.fr](https://pro.passculture.beta.gouv.fr), renseignez votre numéro de SIREN et complétez le formulaire pour créer votre compte professionnel.

**2** Pour créer une offre, renseignez les informations essentielles : image, localisation et courte description.

**3** Gérez vos réservations et transactions financières dans votre espace dédié. Toute réservation d'un usager sur l'application pass Culture génère une contremarque et donne à l'utilisateur accès à la prestation.

Il ne s'agit pas nécessairement de faire figurer l'ensemble de votre programmation, mais bien les actions pensées spécifiquement pour un public jeune de 18 ans, qui les amèneront à découvrir vos activités et à y revenir !

**4** Les propositions éligibles au remboursement sont déterminées par les Conditions Générales d'Utilisation du pass Culture.

Pour les acteurs physiques, le montant du remboursement est alors égal au tarif de la proposition réservée ou achetée par l'utilisateur via le pass Culture (dans une limite de 20 000 euros, au-delà application d'un barème spécifique). Une fois le RIB renseigné, un remboursement sera effectué tous les 15 jours.



## support et contacts

Pour toute question, écrivez nous à [support@passculture.app](mailto:support@passculture.app)

ou rendez-vous sur le site [pass.culture.fr](https://pass.culture.fr)

Pour toutes les demandes presse, écrivez-nous à [service.presse@passculture.app](mailto:service.presse@passculture.app)

Follow us [@passcultureofficiel](https://twitter.com/passcultureofficiel)



[@pass\\_Culture](https://twitter.com/pass_Culture)



Le dispositif est géré par la SAS pass Culture, filiale de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations (banque des territoires)